

D. 882
(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Versement de subventions à diverses associations sportives et signature de conventions dans le cadre de l'opération «Partenariat Ville de Nouméa - Equipements clubs sportifs» pour l'année 2019

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 tableau de répartition

Par délibération n°2003/519 du 10 avril 2003, le conseil municipal a approuvé le projet «Partenariat Ville de Nouméa - Equipements clubs sportifs» qui consiste en la réfection ou l'amélioration des équipements sportifs pour parfaire la qualité, la sécurité et l'accueil, et permettre d'accroître les pratiques sportives.

Cette opération vise à :

- favoriser la maintenance du parc d'équipements sportifs privés de la Ville qui participe au bien-être de l'ensemble des administrés ;
- soutenir l'implication et les initiatives des associations sportives et de leurs bénévoles dans la gestion d'infrastructures ;
- optimiser l'aide municipale aux associations sportives et renforcer la maîtrise des dépenses communales ;
- améliorer le niveau de la pratique sportive.

Ainsi, en seize ans, la Ville de Nouméa a déjà versé 86.766.236 F/CFP dans le cadre de l'opération «Equipements clubs sportifs». Ce soutien a permis de maintenir en bon état leurs infrastructures sportives et d'y apporter des améliorations afin de proposer à leurs adhérents et aux Nouméens des installations accueillantes et confortables, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

Après étude des dossiers présentés par les associations sportives, la Ville de Nouméa propose de soutenir cinq d'entre elles par l'octroi d'une subvention municipale dont le montant est déterminé par des critères spécifiques définis par un cahier des charges.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de ces subventions et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les cinq associations dont le projet de club a été retenu :

- l'Amicale Vietnamienne de Nouvelle-Calédonie : il est proposé de lui verser une subvention de 1.314.523 F/CFP, sur un montant total de 10.425.271 F/CFP, réparti comme suit : 198.638 F/CFP pour la mise en place de barres anti-panique sur trois issues du dojo et de la salle de danse, 115.885 F/CFP pour une clôture du terrain de volley-ball sécurisant les activités sportives et 1.000.000 F/CFP pour l'installation d'un éclairage LED sur les courts de tennis ;

- l'Association Hippique La Gourmette : il est proposé de lui verser une subvention de 850.000 F/CFP, sur un montant total de 1.700.000 F/CFP, pour la fourniture d'un conteneur de 20 pieds et la fabrication et pose d'une guérite (pour jury) sur le conteneur ;

- l'Association l'Etrier de Nouméa : il est proposé de lui verser une subvention de 812.200 F/CFP, sur un montant total de 1.624.400 F/CFP, pour la remise aux normes électriques dans le club house ;

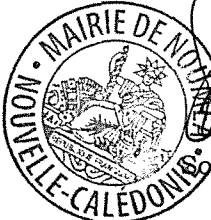
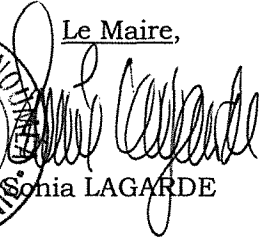
- L'Association le Tennis Club du Mont Coffyn : il est proposé de lui verser une subvention de 391.140 F/CFP, sur un montant total de 782.280 F/CFP, pour l'amélioration de l'éclairage d'un court de tennis ;

- l'Entente Douanière de Tir à la Cible : il est proposé de lui verser une subvention de 353.876 F/CFP, sur un montant total de 707.752 F/CFP réparti comme suit : 197.876 F/CFP pour l'amélioration de la sécurité dans les stands de 25m et 50m et 156.000 F/CFP pour la création d'un local de rangement pour cibles.

Le montant total de ces subventions s'élèverait pour la Ville à 3.721.739 F/CFP.

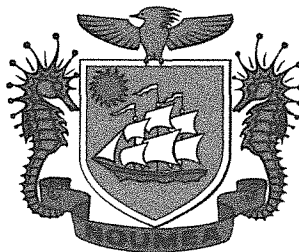
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 septembre 2019

 Le Maire,

Sonia LAGARDE

JURY DE REPARTITION CLUBS EQUIPEMENTS 2019

ASSOCIATION	PRESIDENTE	NOMBRE DE LICENCE	TRAVAUX PREVUS	PRIORITE / COMMENTAIRES	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX RETENUS	PROPOSITION 50%	PROPOSITION 40%	PROPOSITION 2019 SMS	PROPOSITION 2019 VALIDEE COMMISSION
SOCIETE DES REGATES CALEDONIENNES	CASTELLA GABRIELLE	129	Achats (2 796 905 FRS) d'un semi-rigide de 5 mètres pour accompagner les initiations proposées. Selon la convention, l'association n'est pas éligible à cette subvention. Le foncier appartient au gouvernement, elle n'est pas propriétaire du bâtiment.						FRS	
AMICALE VIETNAMENNE	PATRICK GUILLON	400	Mise au normes ERP	Nécessaire Installation barre anti panique (norme française) au niveau des issues de la salle principale ("3) et des issues du dojo et salle de danse ("3)	794 550 FRS	794 550 FRS	397 275 FRS	317 820 FRS	196 638 FRS	
			Sécurisation des Activités Sportives	Nécessaire Clôture pour terrain de volley-ball	231 770 FRS	231 770 FRS	115 885 FRS	92 708 FRS	115 885 FRS	
			Améliorations des installations	D'opportunité Installation photovoltaïque pour le foyer (88 modules)	5 193 969 FRS	5 193 969 FRS	2 596 985 FRS	2 077 588 FRS	FRS	
			Améliorations des installations	D'opportunité Installation éclairage LED (36 projecteurs) aux normes pour les terrains de tennis	4 204 982 FRS	4 204 982 FRS	2 102 491 FRS	1 681 993 FRS	1 000 000 FRS	
									1 314 523 FRS	
L'ENTENTE DOUANIÈRE	JEAN-CLAUDE TEISSEYRE	125	Améliorations de la sécurité	Nécessaire Fourniture et pose accessoire toile vert tahiti pour tête de mur pour mur de sécurité stand 50m et 25m	395 752 FRS	395 752 FRS	197 876 FRS	158 301 FRS	197 876 FRS	
			Améliorations des installations	D'opportunité création d'un local pour cibles (dalle, ossature galva, toles, 4 tables de tir en béton)	312 000 FRS	312 000 FRS	156 000 FRS	124 800 FRS	156 000 FRS	
									353 876 FRS	
CNC	VALERIE LECAMUS	1634	Le CNC veut procéder à des travaux d'extension des bureaux de la piscine à hauteur de 25 088 486 FRS. En 2016, le CNC avait demandé une nouvelle participation de la Ville de Nouméa pour un projet de réaménagement de ses locaux initié en 2016. La Ville de Nouméa a déjà participé à hauteur de 5 500 000 FCFP pour un projet de réaménagement du même ordre en 2016 et 2017.						FRS	
TENNIS CLUB DU MONT COFFYN	WILLIAM PARTRIDGE	358	Améliorations des cours de tennis	D'opportunité Remplacement des projecteurs iodures par des projecteurs LED pour 1 court	782 280 FRS	782 280 FRS	391 140 FRS	312 912 FRS	391 140 FRS	
ASSOCIATION L'OLYMPIQUE (section tennis)	LAURENT VENDEE	533	Améliorations des cours de tennis. Les factures acquittées des travaux subventionnés par la VCN en année n-1 (subvention club équipement) n'ont pas été transmises.						FRS	
L'ÉTRIER	JEAN-LOUIS DUCOIN	284	Remise aux normes de l'équipement	Nécessaire remise aux normes électriques dans le club house (phase 2-3), fourchettes, tableaux, disjoncteurs, reprises circuits éclairage	1 624 400 FRS	1 624 400 FRS	812 200 FRS	649 760 FRS	812 200 FRS	
LA GOURMETTE	BRUNO D'ARCANGELO	324	Améliorations des installations	D'opportunité Fourniture d'un conteneur de 20 pieds, fabrication et pose d'une guérite (pour jury) sur le conteneur	1 700 000 FRS	1 700 000 FRS	850 000 FRS	680 000 FRS	850 000 FRS	
Total des travaux					15 239 765 FRS	15 239 765 FRS	7 619 883 FRS	6 095 881 FRS	3 721 738 FRS	



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
15.10.2019

DATE D'AFFICHAGE
16.10.2019

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe OBLED
			Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
			M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	:	34	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de votants	:	45	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
(11 procurations)			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
			M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
			Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

DELIBERATION N° 2019/ 882

autorisant le versement de subventions à diverses associations sportives et la signature de conventions dans le cadre de l'opération «Partenariat Ville de Nouméa – Equipements clubs sportifs» pour l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2003/519 du 10 avril 2003 approuvant le projet «Partenariat Ville de Nouméa – Clubs sportifs» et désignant les membres de la commission d'attribution,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif 2019 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/184 du 25 septembre 2019,

La commission d'attribution du Partenariat Ville de Nouméa – Clubs sportifs entendue en séance du 17 septembre 2019,

La Commission de la Jeunesse et des Sports entendue en séance du 1^{er} octobre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 3.721.739 F/CFP est prélevé sur le chapitre 204 «Subventions d'équipements versées» pour être versé aux associations sportives suivantes :

Fonction 412 – Sport et jeunesse

- Amicale Vietnamienne de Nouvelle-Calédonie	1.314.523 F/CFP
- Association Hippique La Gourmette	850.000 F/CFP
- Association l'Etrier de Nouméa	812.200 F/CFP
- Association Tennis Club Mont Coffyn	391.140 F/CFP
- Entente Douanière de Tir à la Cible	353.876 F/CFP

TOTAL	3 721 739 F/CFP

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec les associations sportives ci-dessus indiquées, les conventions de partenariat correspondantes.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

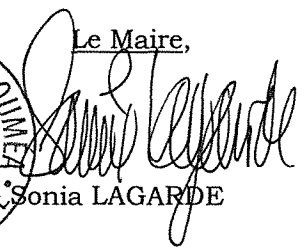
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 OCT. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **24 OCT. 2019**

DESTINATAIRES :

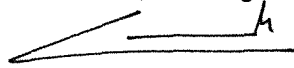
SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.V.C.E.S. (S.M.S.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire,

 Sonia LAGARDE

Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le **25 OCT. 2019**
 au Commissaire Délégué
 et ~~publié~~ le **25 OCT. 2019**
 est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Kareen CORNAILLE
 2^e adjointe au Maire
 chargée de l'administration générale,
 des ressources humaines,
 des affaires juridiques et de l'informatique

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE